



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2019

OJ N°61 - Urbanisme et Aménagement. Planification.

Bilan de la concertation relative à la déclaration de projet « OCEAN START » sur la commune de Biarritz.

Date de la convocation : 6 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

AGUERGARAY Léonie, ANES Pascale, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel (jusqu'à l'OJ N°44), BERARD Marc, BERCAITS Christian (jusqu'à l'OJ N°25), BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°35), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BONZOM Jean-Marc, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°48), CASTAIGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CAZALIS Christelle, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°13), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°63), DELGUE Jean-Pierre, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°66), DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain (jusqu'à l'OJ N°64), ESPIAUBE Marie-José (jusqu'à l'OJ N°60), ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBER Pierre, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°61), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel (jusqu'à l'OJ N°64), ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°15), EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel représenté par ETCHENIQUE Philippe, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph (jusqu'à l'OJ N°57), GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°43), HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse représenté par LHOSMOT Jean-Bernard, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°57), IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°15), ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°39), JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°4), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°45), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton représenté par POCHELU Bernadette, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules (jusqu'à l'OJ N°35), LARRANDA Régine, LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°20), LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°30), LESPADÉ Daniel, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°20), MANDAGARAN Arnaud représenté par LARBAIGT Bernard, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°43), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ

Siege

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Fach Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeñcia

15 Avituñada Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Christian, MINONDO Raymond, NOBLIA Eliane, MOTSCH Nathalie (à compter de l'OJ N°4), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°57), NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°48), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°63), PEYROUTAS Maitena (jusqu'à l'OJ N°57), POULOU Guy, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°27), PREBENDE Jean-Louis, SANBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°63), SECALOT Michel, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°20), TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, UGALDE Yves, UHART Michel (jusqu'à l'OJ N°33), URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BÉGUE Catherine, BLEUZE Anthony, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CAPDEVIELLE Colette, CASTEL Sophie, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DELGUE Lucien, DOYHENART Jean-Jacques, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERNAGA Michel, ETCHART Jean-Louis, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEPARE Philippe, GAVILAN Francis, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HIRIART Michel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert, LEURGORY Charles, MIRANDE Jean-Pierre, MONDORGE Guy, NEYS Philippe, ONDARS Yves, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PONS Yves, POYDESSUS Philippe, SAINT ESTEVEN Marc, SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SERVAIS Florence, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ALZURI Emmanuel à BERARD Marc, BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), BARUCQ Guillaume à ETCHEVERRY Maialen, BERCAITS Christian à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°26), BLEUZE Anthony à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°45), BURRE-CASSOU Marie-Pierre à HAYE Ghislaine, CAPDEVIELLE Colette à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°61), CASABONNE Bernard à FONTAINE Arnaud (à compter de l'OJ N°51), CASTEL Sophie à BRAU-BOIRIE Françoise, CHANGALA André à CLAVERIE Peio, CHASSERIAUD Patrick à DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°63), DARRASSE Nicole à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°14), DELGUE Lucien à DELGUE Jean-Pierre, ELGOYHEN Monique à ETCHEMENDY Jean, ELIZALDE Iker à ARAMENDI Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ESMIEU Alain à ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe (à compter de l'OJ N°65), ETCHEMAITE Pierre à SECALOT Michel, ETCHEVERRY Pello à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa (à compter de l'OJ N°16), GAVILAN Francis à DE CORAL Odile, GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, HARRIET Jean-Pierre à SANBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°63), HIRIART Michel à BAUDRY Paul, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRASTORZA Didier à DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°66), IRIGOIN Didier à CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°48), IRIGOYEN Jean-François à ITHURRIA Nicole (à compter de l'OJ N°16 et jusqu'à l'OJ N°39), ITHURRIA Nicole à HACALA Germaine (à compter de l'OJ N°40), LACOSTE Xavier à CACHENAUT Bernard, LARRAMENDY Jules à POYDESSUS Dominique (à compter de l'OJ N°36), LASSERRE Marie à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°21), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, LEIZAGOYEN Sylvie à GOYHENEIX Joseph (à compter de l'OJ N°32 et jusqu'à l'OJ N°57), MEYZENC Sylvie à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°44), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°49), ORTIZ Laurent à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°64), SAINT ESTEVEN Marc à HIRIGOYEN Roland, SERVAIS Florence à HIALLE Sylvie, SOROSTE Michel à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°21), THICOIPÉ Michel à IRIART Alain, TRANCHÉ Frédéric à ECENARRO Kotte, UHART Michel à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°34), VERNASSIERE Marie-Pierre à IBARRA Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalités de vote : vote électronique

OJ N°61 - Urbanisme et Aménagement. Planification.
Bilan de la concertation relative à la déclaration de projet « OCEAN START » sur la commune de Biarritz.

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Mes chers collègues,

Le projet Pôle d'excellence sur le Biomimétisme Marin « Ocean Start »

Territoire marin dans son ADN, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a choisi de positionner au cœur de son projet technopolitain l'économie bleue en tant que filière d'excellence. S'appuyant sur des secteurs traditionnels et historiques tels que la pêche mais également sur des approches émergentes comme le biomimétisme marin, l'ambition portée par la CAPB est de conforter et favoriser le développement de cette économie, en structurant la filière Océan à l'échelle du Pays Basque.

Pour ce faire, la collectivité met en place une offre d'outils, d'équipements à destination des acteurs de la filière. L'objectif est d'encourager l'émergence d'activités économiques, de recherche et de formation en renforçant l'environnement technologique de cet écosystème.

Le projet de Pôle d'Excellence sur le Biomimétisme Marin désigné à ce jour Ocean Start vient consolider cette offre en remplissant des fonctions/missions aujourd'hui non couvertes sur le territoire.

Fruit d'une réflexion partenariale avec la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'IPREM, le CEEBIOS (Centre Européen d'Excellence sur le Biomimétisme de Senlis) et la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Pôle d'Excellence Biomimétisme Marin a pour objectif de constituer d'une part, un centre d'innovation et de recherche et, d'autre part, un lieu de créativité autour de l'économie de l'océan.

Le bâtiment qui abritera ce projet, aura une ambition biomimétique et environnementale forte, tourné vers l'océan, et accueillera les éléments suivants :

- l'IPREM Océan, à savoir près de 40 enseignants – chercheurs et techniciens, structurés autour de deux entités :
 - les laboratoires et activités de recherche de l'IPREM en lien avec l'Océan,
 - la chaire de recherche MANTA sur le développement de biomatériaux bioinspirés des ressources marines portée par l'IPREM en partenariat avec la CAPB, les Laboratoires de Biarritz, Winereef Lab et le Comité des Pêches 64-40 ;
- des espaces projets destinés aux étudiants du Master Matériaux bio-inspirés de l'UPPA et aux équipes projets d'entreprises ;
- un centre de compétences et de ressources sur le biomimétisme marin et la biodiversité marine animé par le CEEBIOS qui installera une antenne ;
- une pépinière d'entreprises.

Au-delà de son contenu et de son ambition unique, ce projet présente de véritables enjeux en termes de conception, notamment dans l'optique de disposer d'un bâtiment biomimétique et innovant. Les enjeux identifiés sont les suivants :

- atteindre des objectifs fortement ambitieux en termes de durabilité et de régénération (gestion de l'énergie et de l'eau, utilisation de matériaux locaux, biosourcés, recyclés, etc.) ;
- proposer des process innovants bio-inspirés et/ou bio-conçus ;
- positionner les futurs usagers au cœur de la réflexion notamment en phase conception pour designer un bâtiment répondant aux objectifs de synergies, de collaborations et de rencontres entre les différents acteurs présents.

L'opération du Pôle d'Excellence Biomimétisme Marin « Ocean Start » doit prendre place sur un foncier situé à proximité de la Cité de l'Océan, avenue de la Milady à Biarritz, à environ 600 mètres du rivage.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'adapter le Plan Local d'Urbanisme de Biarritz car le terrain retenu est actuellement classé en zone Ng correspondant à une zone naturelle permettant néanmoins quelques possibilités de constructions. Il est proposé de passer cette zone en UGr, un sous-zonage de la zone UG du PLU actuel. Pour mettre en œuvre cette modification de classement de zone, la procédure requise est la mise en compatibilité avec déclaration de projet du PLU de Biarritz.

Etat d'avancement de la procédure MECDU

L'état d'avancement de la procédure est le suivant :

- par délibération du 10 mars 2018, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a approuvé l'engagement d'une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Biarritz, dans le cadre d'une déclaration de projet en vue de la réalisation du projet « OCEAN START » ;

- l'évaluation environnementale est ensuite réalisée ;

- la réunion d'examen conjoint s'est déroulée le 18 janvier 2019 ;

- le 20 mars 2019, l'autorité environnementale a émis un avis sur cette évaluation environnementale ;

- par arrêté du 4 juin 2019, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a organisé l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} au 31 juillet 2019 ;

- le commissaire-enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions le 24 août 2019. Il a émis un avis favorable assorti de deux recommandations n'altérant pas l'avis favorable. L'une porte sur le respect des normes de stationnement et l'autre sur l'intérêt de conduire une réunion publique sur le projet architectural ;

- pour donner une suite positive à la recommandation du rapport d'enquête publique, par délibération du 28 septembre 2019, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a organisé une concertation du public sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Biarritz avec la déclaration de projet « OCEAN START » ;

- la concertation s'est déroulée du lundi 14 octobre 2019 au jeudi 31 octobre 2019.

La concertation est aujourd'hui achevée et il convient d'en tirer le bilan ainsi que d'indiquer les mesures qu'il est jugé nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de cette concertation, conformément aux dispositions de l'article L. 121-16 du code de l'environnement.

Durée et respect des modalités de la concertation :

La délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 28 septembre 2019 a fixé les modalités de la concertation comme suit :

- Concertation conduite pendant une durée de dix-huit jours consécutifs du lundi 14 octobre 2019 au jeudi 31 octobre 2019 ;

- Mise à disposition d'éléments d'information sur le contenu du dossier de Mise en Comptabilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque avec un registre dématérialisé ;
- Mise à disposition d'un dossier d'information relatif au projet au siège de la Communauté d'Agglomération et à la Mairie de Biarritz aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation donnant la possibilité à la population d'inscrire ses observations et propositions, au siège de la Communauté d'Agglomération et à la Mairie de Biarritz aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à l'adresse suivante : 15 avenue Foch – CS 88 507 - 64185 Bayonne Cedex ;
- Organisation d'une réunion publique.

La délibération précisait qu'à l'issue de la concertation, un bilan sera dressé par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération qui précisera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Ce bilan sera rendu public sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Dans ce cadre, les mesures ci-après ont été prises :

- Information du public sur la concertation par annonce dans la presse (Journal Sud-Ouest édition Pays Basque des 3 et 25 octobre 2019 et Journal La semaine du Pays Basque édition du 4 au 10 octobre 2019) et affichage en mairie de Biarritz, au siège de l'Agglomération Pays Basque à Bayonne et sur le site d'implantation du projet (avenue de la Milady à Biarritz) ;
- La mise à disposition d'un dossier de présentation du projet du lundi 14 octobre 2019 au jeudi 31 octobre 2019 (dix-huit jours consécutifs) sur le site internet de la Communauté d'Agglomération via une page dédiée à ce projet et sous format papier au siège de la Communauté d'Agglomération et à la Mairie de Biarritz consultable aux heures et jours habituels d'ouverture des deux sites comprenant :
 - o la délibération du 10 mars 2018 relative à l'engagement de la procédure de mise en comptabilité du PLU de Biarritz avec la déclaration de projet « OCEAN START » ;
 - o la délibération du 28 septembre 2019 relative à l'organisation de la concertation relative à la procédure de mise en comptabilité du PLU de Biarritz avec la déclaration de projet « OCEAN START » ;
 - o un dossier d'information relatif au projet ;
 - o le rapport et l'avis du commissaire-enquêteur ;
 - o une synthèse documentaire relative à l'habitat Bio-inspiré 2018 ;
 - o un registre de concertation (dématérialisé sur le site internet et papier au siège de l'Agglomération et en mairie de Biarritz) ;
 - o une adresse courriel dédiée (concertation.urbanisme@communauté-paysbasque.fr) ;
 - o le document projeté lors de la réunion publique du 14 juin 2019.
- Organisation d'une réunion publique le jeudi 17 octobre 2019 de 18 à 20 heures au Casino municipal de Biarritz, annoncée par voie de presse dans le Journal Sud-Ouest édition Pays Basque du 5 octobre 2019 et dans le Journal La semaine du Pays Basque édition du 11 au 17 octobre 2019, par le biais d'une information spécifique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, par un affichage sur site et en Mairie. Cette réunion s'est déroulée en deux séquences de présentation, du projet global puis du projet architectural, combinées avec des temps d'échanges avec la salle.

Ainsi, les modalités de concertation fixées ont toutes été respectées.

L'annexe à la présente délibération détaille les modalités de concertation mise en place et comporte le compte-rendu de la réunion publique.

Bilan de la concertation :

Il apparait que :

- Environ 120 personnes étaient présentes à la réunion publique du 17 octobre 2019 ; 28 interventions ont été décomptées relatives à :
 - o la thématique environnementale (préservation des espaces verts et gestion de l'eau) ;
 - o la thématique économique (rareté de l'argent public et coût du projet) ;
 - o la thématique scientifique (difficulté d'attirer les chercheurs dans la région, interrogation sur l'importance de la proximité de l'océan et les scientifiques, crainte d'un doublon de l'échec de Senlis) ;
 - o la thématique mobilité (insuffisance des places de stationnement) ;
 - o la procédure réglementaire (remise en cause des conclusions du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique de juillet 2019, interrogation sur les conséquences des élections municipales à venir sur le projet, inquiétude face aux différentes préemptions de terrains mises en œuvre au cours des derniers mois) ;
 - o la lecture du projet architectural (avis divergents quant à l'apparence du projet).

- Les contributions consignées sur les registres se répartissent de la manière suivante :
 - o 0 contribution sur le registre papier mis à disposition en mairie de Biarritz ;
 - o 0 contribution sur le registre papier mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à Bayonne ;
 - o 0 courriel à l'adresse courriel dédiée ;
 - o 0 courrier adressé au Président de l'Agglomération ;
 - o 134 avis sur le registre de concertation dématérialisé mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque émanant de 130 participants distincts.

L'analyse thématique de ces contributions est cohérente avec les éléments issus des échanges intervenus lors de la réunion publique, à savoir :

- o la thématique relative au site d'implantation du projet est centrale ;
- o la thématique environnementale est également prépondérante (112 contributions relatives notamment à la préservation des espaces verts, à la conservation de la coulée verte vers l'océan...) ;
- o la thématique économique compte 58 contributions (relatives notamment au budget global du projet, au budget de fonctionnement en cours de définition avec les futurs utilisateurs, au cofinancement du projet en cours de validation par la Région Nouvelle-Aquitaine...) ;
- o la thématique scientifique comprend 19 contributions (relatives notamment aux enjeux liés à la proximité avec la Cité de l'Océan, à des questionnements sur la rentabilité du projet, l'évocation d'un risque lié au développement du site à l'instar de Senlis, à la problématique de l'hébergement de l'équipe de recherche composée pour partie d'étudiants...).

Mesures jugées nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation

Il résulte du bilan de la concertation présenté ci-avant que certaines des observations formulées dans le cadre de la concertation ne peuvent pas recevoir une réponse dans le cadre de la procédure de mise en compatibilité du PLU de Biarritz avec la déclaration de projet « OCEAN START » (thématiques économiques et scientifiques essentiellement).

Ainsi, dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU de Biarritz avec la déclaration de projet « OCEAN START », visant à la création d'un secteur UGr au sein du règlement du PLU, les mesures jugées nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation sont les suivantes :

- adaptation de la rédaction de l'article UG 6 du règlement relatif aux limites constructibles sur le terrain par rapport aux différentes voies et emprises pour mettre en cohérence le plan masse et le projet architectural ;
- adaptation de la rédaction de l'article UG 10 du règlement relatif aux hauteurs permettant de préciser les hauteurs relatives et absolues afin de garantir non seulement sa lisibilité mais aussi son applicabilité ;
- adaptation de la rédaction de l'article UG 12 du règlement relatif au stationnement pour qu'il corresponde aux besoins générés par le projet, à son activité et son développement, sans occasionner de gêne dans le quartier ;
- adaptation de la rédaction de l'article UG 13 du règlement et adaptation du secteur à plan masse dédié au projet en ce qui concerne les espaces libres.

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-41 ;

Vu les articles L.121-16 et suivants et R.121-19 et suivants du code de l'environnement relatifs à la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, en application de l'ordonnance n° 2016-1060 du 03 août 2016, de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 et du décret n°2017-626 du 25 avril 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 10 mars 2018 engageant la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biarritz avec la déclaration de projet « OCEAN START » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 28 septembre 2019 organisant une concertation du public sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Biarritz avec la déclaration de projet « OCEAN START » du lundi 14 octobre 2019 au jeudi 31 octobre 2019 ;

Vu la concertation qui s'est déroulée du lundi 14 octobre 2019 au jeudi 31 octobre 2019 ;

Vu le bilan de la concertation tel qu'établi dans le présent rapport et son annexe ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire de :

- clôturer la concertation du public relative à la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biarritz avec la déclaration de projet « OCEAN START », d'approuver le bilan de la concertation présenté ci-avant et d'approuver les mesures jugées nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de cette concertation, telles que mentionnées ci-dessus ;

- charger Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ou son représentant de rendre public le bilan de la concertation sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et en Mairie de Biarritz.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : 95 voix

Contre : 21 voix

Abstention : 42

Ne prend pas part au vote : 4

Non votants : 11

Contre : 015 BACHO Sauveur, 041 TARDITS Richard, 049 CARRERE Bruno , 060 CHASSERIAUD Patrick (070 DE PAREDES Xavier) , 077 DONAPETRY Jean-Michel , 085 ECHEVERRIA Andrée, 087 ELGOYHEN Monique (105 ETCHEMENDY Jean) , 089 ELHORGADARGAINS Gaxuxa, 105 ETCHEMENDY Jean, 106 ETCHEMENDY René, 109 ETCHEVERRY Maialen , 119 GALLOIS Françoise, 131 HACALA Germaine, 138 IBARLOZA Inaki, 142 IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, 148 IRIART Alain, 158 ITHURRIA Nicole (131 HACALA Germaine), 161 ETCHEVERRY Pello (089 ELHORGADARGAINS Gaxuxa), 194 MOTSCH Nathalie , 223 THICOIPE Michel (148 IRIART Alain) , 232 VILLENEUVE Arnaud.

Abstention : 002 AGUERGARAY Léonie , 010 ARAMENDI Philippe , 011 ARCOUET Serge , 019 BARUCQ Guillaume (109 ETCHEVERRY Maialen) , 031 BICAIN Jean-Michel , 035 BISAUTA Martine , 040 BRAU-BOIRIE Françoise , 044 BUTORI Nicole , 048 CARPENTIER Vincent , 050 CARRICABURU Jean , 051 CARRICART Pierre , 056 CASTAING Alain , 068 DE CORAL Odile , 080 DUBOIS Alain , 091 ELIZALDE Iker (010 ARAMENDI Philippe) , 092 ERDOZAINCY-ETCHART Christine (172 LARRALDE André) , 093 ERGUY Chantal , 095 ERRECARRET Anicet , 097 ESMIEU Alain , 101 ETCHEBERRY Jean-Jacques , 104 ETCHEMAITE Pierre (218 SECALOT Michel), 110 ETCHEVERRY Michel , 112 ANES Pascale, 114 EYHERABIDE Pierre, 117 FOURNIER Jean-Louis, 120 GAMOY Roger, 122 GASTAMBIDE Arno, 123 GAVILAN Francis (068 DE CORAL Odile), 130 GUILLEMOTONIA Pierre , 146 IPUTCHA Jean-Marie , 149 IRIART Jean-Claude , 150 IRIART Jean- Pierre , 167 LAFITTE Pascal , 172 LARRALDE André , 174 LARRANDA Régine , 186 MANDAGARAN Arnaud , 189 MIALOCQ Marie José , 208 POULOU Guy , 212 PREBENDE Jean-Louis , 218 SECALOT Michel, 221 BERCAITS Christian (222 THEBAUD Marie-Ange) , 233 YBARGARAY Jean-Claude.

Ne prend pas part au vote : 046 CAMOU Jean-Michel, 047 CAPDEVIELLE Colette (108 ETCHETO Henri), 108 ETCHETO Henri, 224 TRANCHE Frédéric (084 ECENARRO Kotte).

Non votants : 006 ALZURI Emmanuel (025 BERARD Marc), 025 BERARD Marc, 028 BERRA Jean-Michel, 043 BUSSIRON Jean-Yves, 058 CAZALIS Christelle, 066 DARRASSE Nicole (074

DEQUEKER Valérie), 070 DE PAREDES Xavier, 084 ECENARRO Kotte, 118 GALANT Jean-Michel, 184 LOUGAROT Bernard, 195 MOUESCA Colette.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019
Publié le : 18 décembre 2019

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de BAYONNE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-12-18(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: Communauté d'Agglomération du Pays Basque

N° de SIREN: 200067106

Numéro Acte de la collectivité locale: CC20191214_061

Objet acte: OJ 61. Bilan de la concertation relative à la déclaration de projet « OCEAN START » sur la commune de Biarritz.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.1-Documents d urbanisme

Identifiant Acte: 064-200067106-20191214-CC20191214_061-DE
